

12. Justification des critères indiqués au point 9 de la page précédente :

Critère 1 :

Le Chott Ech Chergui est, après Chott Djerid en Tunisie, la plus grande zone humide naturelle de ce type en Afrique du nord. De par sa dimension, il contient de nombreux milieux (voir point 11) d'eau douce, salée et saumâtre, voire thermale de dimension largement internationale au vu de la biodiversité qu'il renferme. C'est également un type assez rare de zone humide permanente, située dans une région steppique, aride où l'eau est souvent temporaire.

Critère 2 :

Le chott Ech Chergui abrite des espèces végétales vulnérables, menacées d'extinction, comme c'est le cas de la forêt relique de pin d'Alep et de la strate arbustive fortement menacée. Selon Maire (1940), cette végétation était représentée par l'association du pin d'Alep (pinetum Halepensis) qui regroupait le chêne vert (*Quercus ilex*), le genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*), le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), le romarin (*Rosmarinus tourniforti*), *Jasmenum fruticosum*. Aujourd'hui, il reste encore de ces plantes quelques vestiges dégradés.

Il existe également une espèce de poirier (*Pyrus gharbiana*) signalée ici pour la première fois en 1907, cette espèce, rare dans la région, nécessite un suivi scientifique en vue de son extension dans la région. Par ailleurs, la zone abrite trois espèces caractéristiques : *Tamarix boveana*, *Tamarix gallica*, *Ziziphus lotus*.

Il existe des peuplements de tamarix sous forme de broussailles dispersées dans la partie Sud-Sud-Ouest de la zone d'épandage de Aïn Skhouna jusqu'au chott salé. Mais de manière remarquable, on y rencontre une forêt humide de tamarix plongée dans les eaux thermales qui proviennent de la source chaude de Aïn Skhouna. Cette forêt humide héberge le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) et la Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*) deux anatidés classés sur la Liste Rouge de l'UICN comme « espèces vulnérables ».

Il abrite également une faune vulnérable comme l'Outarde houbara et la Gazelle de montagne (*Gazella gazella*).

Critère 4 :

Le Chott Ech Chergui est un refuge très important pour les oiseaux d'eau migrateurs et nicheurs à cause de sa situation en zone semi-désertique et steppique. C'est actuellement l'unique site du sud de l'Algérie connu comme site d'hivernage et de nidification du Fuligule nyroca qu'on pensait plutôt inféodé au seul complexe d'El Kala : plus d'une centaine d'individus sont régulièrement recensés en hiver et plusieurs couples en période de nidification (120 individus recensés en janvier 2000 et plusieurs couples en juin-juillet 2000). C'est également, sans doute, un important site de nidification et d'hivernage de la Sarcelle marbrée et de nombreux limicoles (échasse blanche, glaréole à collier, oedicnème criard). Son rôle comme gîte d'étape, voire comme site d'hivernage importants est probable. Malheureusement, les chiffres disponibles aujourd'hui, trop différents une année sur l'autre et obtenus par des agents manquant d'expérience et de matériel d'observation adéquat, ne permettent pas d'en apporter la preuve.

13. Localisation générale :

Le chott Ech Chergui, situé sur les hautes plaines oranaises, se localise à 80 Km au Sud-Est de la wilaya de Saïda et à 530 Km au Sud-Ouest d'Alger. Administrativement, il est localisé dans la wilaya de Saïda, Daïra de Hassasna, commune de Aïn-Skhouna.

14. Caractéristiques physiques :

Caractères géologiques :

Trois formations géologiques sont représentées au niveau du chott : le tertiaire continental, le crétacé supérieur et senonien et le bajo-bathonien (voir page supplémentaire).

Caractères géomorphologiques :

Le chott Ech Chergui est une vaste dépression orientée Nord-Est / Sud-Ouest s'étendant au Sud des monts de Saïda sur environ 170 Km de long et 20 Km de large. Les bords de cette dépression correspondent aux côtes 1000 m et le fond aux côtes 985-990 m. Cette zone humide dont les eaux sont salées en surface, drainée par des eaux thermales et des eaux issues de forages de l'albien est permanente.

Type de sol :

Les terres de cette région appartiennent aux sols désertiques, squelettiques et steppiques à texture légère et légèrement saline, ils sont couverts d'une végétation dégradée représentée par d'immenses plages de salsolacées.

Caractères hydrologiques :

Le chott chergui est un bassin fermé, formé de reliefs peu accusés. La hauteur moyenne des eaux est de 250 mm environ, dont une partie s'infiltré dans le sol et, par des circulations souterraines, tend à gagner la partie basse de la cuvette. Les terrains argilo-sableux qui surmontent les calcaires créent, d'autre part, un obstacle à la sortie des eaux. On distingue des sources d'eau qui coulent toute l'année et forment des mares à biotopes spécifiques.

Qualité d'eau :

Les eaux sont en général thermales, la minéralisation est supérieure à 1 g/l, sans toutefois dépasser les 2 g/l ou 3 g/l. Le profil chimique est formé de chlorure de sulfate et de calcium-magnésium avec une température variante de 20° à 40°C. Les eaux de forages sont elles plutôt saumâtres.

Bassin versant :

Le bassin versant du chott Ech Chergui qui s'étend sur une superficie de 40.000 km² est considéré comme le plus grand bassin fermé d'Algérie.

Climat :

-Etage bioclimatique semi-aride à hiver froid et été chaud.

La température moyenne annuelle est de l'ordre de 14,8°C, le mois le plus chaud étant Juillet, avec une température moyenne de 26,3°C et une température maximum de 35,3°C. Le mois de janvier est le plus froid avec une moyenne de 6,1°C et une moyenne des minima de 0,2°C. L'hiver compte 6 jours de neige en moyenne et la région est caractérisée par une forte évaporation qui atteint 2.150 mm/an. Enfin, on enregistre des gelées hivernales et printanières sur un total de 48 jours par an.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 276 mm repartis sur 47 jours. L'Humidité relative moyenne de l'air varie de 74,5 % en décembre à 37 % au mois de juillet. La moyenne minimale étant de 14,6% en Juillet alors que la maximale atteint 94,7%. Cette région est soumise à des vents très violents qui soufflent du Nord-Ouest en hiver et du Sud en été. Les siroccos sont fréquent et durent 22 jours.

15. Valeurs hydrologiques :

Le chott Ech Chergui renferme trois nappes importantes : la nappe du tertiaire continental, la nappe du senonien et la nappe du bajobathonien. C'est également le siège d'un thermalisme remarquable,

une des communes thermales porte le nom de Skhouna ou chaude. Cependant toutes ces valeurs ne sont pas encore assez bien perçues et donc insuffisamment mise en valeur. Le classement de ce site sur la Liste Ramsar permettra sans doute de développer cet intérêt.

A l'image de tous les chott, celui d'Ech Chergui est réputé comme un excellent terrain de parcours. Très riches, les parcours sont très utilisés et très appréciés par les pasteurs, les premiers riverains de la zone humide. C'est également ici qu'est élevé le chameau (dromadaires) de la région dont le gouvernement algérien subventionne sa reproduction naturelle.

16. Caractéristiques écologiques :

Trois groupements végétaux sont rencontrés dans la région du chott Eche Chergui, ceci en plus de la végétation caractéristique des zones humides (typha, roselière, scirpes, et autres potamots, ceratophyllum et myriophyllum) : le Groupement des hautes plaines, celui des daïas, celui du littoral du chott.

Le premier groupement renferme deux associations : l'association à *stipa tenacissima* et l'association à *Atriplex mauritanica* et *Artemesia herba alba*. La seconde association regroupe deux sous associations : les sous associations à *Artemesia herba alba* et à *Atriplex mauritanica* et *suada fruticosa*.

Le deuxième groupement des daïas contient deux types de végétation : celles des sols salés et non salés. Le troisième groupement est formé de 3 sous-groupements : *juncus maritimus* dans les zones constamment humides, à *halocnemum strobilacum* et groupement pur à *halocnemum strobilacum*.

La Végétation des zones humides du chott Ech Chergui est encore trop peu connue dans le détail.

17. Flore remarquable :

La flore remarquable de la région est représentée par les espèces endémiques suivantes :

- *Ephorbia guyoniana* (endémique au Sahara) .
- *Holenackeria polyodon* (endémique à l'Afrique du Nord)
- *Carum foetidum* (endémique)
- *Frankenia thymifolia* (endémique à l'Afrique du Nord)
- *Tymus ciliatus* (endémique à l'Afrique du Nord)
- *Anacyclus cyrtolepidioides* (endémique)
- *Helianthemum apertum* (endémique)

De plus, il est à signaler la présence de quatre espèces indigènes qui sont : *Tamarix Boveana*, *Tamarix gallica*, *Pyrus garbiana* et *Ziziphus lotus*.

18. Faune remarquable :

Le chott Ech Chergui est un endroit favorable pour l'installation d'une faune multiple et variable à cause de la diversité des milieux et des habitats. En outre, la richesse en eau dans un milieu aride est celui où se regroupe une faune remarquable. Cependant, en l'absence d'inventaires faunistiques exhaustifs, seule l'avifaune, un peu mieux étudiée témoigne de la

richesse et de la spécificité de ces milieux : fuligule nyroca et sarcelle marbrée nicheuses (espèces classées vulnérables sur la liste rouge de l'UICN), glaréole à collier nicheur, échasse blanche nicheuse, oedicnème nicheur, etc.

Le Chott est également riche en ichtyofaune, malheureusement encore trop peu connue, caractéristique, voire endémique (Barbus sp.).

19. Valeurs sociales et culturelles :

La région du chott Ech Chergui renferme deux localités, la commune de Aïn Skhoua et le village de Dayet Zeragett. On y trouve quelques activités comme le pastoralisme, l'agriculture et le tourisme, l'activité dominante étant marquée par l'élevage. Le thermalisme, quant à lui, est encore trop peu mis en valeur à l'heure actuelle.

20. Régime foncier :

Les terres du chott Ech Chergui sont des terrains domaniaux appartenant à l'état (domaine de l'hydraulique, régi par le code de l'eau), alors que les régions avoisinantes sont des terres de parcours de type domaniale appartenant également au domaine de l'Etat.

21. Occupation actuelle des sols :

Les sols de cette région sont occupés par l'élevage camelin, bovin et surtout ovin. Les alentours du chott sont des terrains steppiques renfermant l'Alfa, l'Armoise, le sparte et le harmel. On y rencontre aussi quelques rares pratiques agricoles exercées par des riverains aux abords de forages anciens issus de la nappe albienne.

22. Facteurs défavorables :

Parmi les facteurs défavorables affectant les caractéristiques écologiques, on note le surpâturage, le braconnage, la désertification, l'incinération du tamarix et les coupes de bois pour des besoins en bois de chauffage encore fort demandé dans la région.

23. Mesures de conservation en vigueur :

Aucune mesure de conservation n'est prise pour la protection du Chott Ech Chergui.

24. Mesures de conservation proposée mais pas encore appliquée :

Afin de protéger, de conserver et de promouvoir le site du Chott Ech Chergui, l'administration forestière envisage son classement en réserve naturelle dans un premier temps eu égard à la diversité biologique qu'il renferme.

25. Recherche scientifique :

Il existe au niveau de la commune de Aïn Skhoua une station de recherche scientifique, de l'Institut National de Recherche Forestière, qui s'occupe de la recherche forestière. Cette station met en application les expérimentations dans la zone de Faïd Rmel distante de 5 Km de la commune de Aïn Skhoua, les expériences en cours s'intéressent à la populiculture (culture du peuplier) qui ont donné de bons résultats. Plusieurs expériences ont été menées

dans cette zone en matière de développement des plantation fourragères pour la valorisation des parcours. Les travaux des services de l'hydraulique, quant à eux, sont marqués par la concrétisation d'un projet d'alimentation de la ville de Saïda en eau potable à partir de Aïn Skhouna, ces travaux sont en cours de réalisation.

26. Education et sensibilisation :

La commune de Aïn Skhouna renferme deux écoles primaires et un C.E.M en plus d'une maison de jeunes, seuls ces établissements jouent un rôle dans la sensibilisation des enfants et des jeunes de cette localité sur les problèmes liées à l'environnement et sur la protection et la conservation des milieux humides.

27. loisirs et tourisme :

Le moyen de loisirs de la population de cette région est caractérisé par le braconnage qui vise surtout les oiseaux d'eau. Au niveau des zones d'épandage des eaux, un nombre modeste de gens viennent en famille pour se détendre et se reposer au bordure de ces sites.

La source thermale de Aïn Skhouna attire une population importante locale et avoisinante, la richesse de cette zone en eau thermale à grande utilité thérapeutique a donné lieu à la construction d'un Hammam qui sera fonctionnel prochainement.

28. Juridiction :

la juridiction des zones humides est exercée par l'état par le biais du ministère des ressources hydriques et au niveau local par les services de l'hydrauliques de la Wilaya de Saïda.

Les régions avoisinantes soumises au régime des forêts sont sous la juridiction de la conservation des forêts de la Wilaya de Saïda.

29. Autorité de gestion :

L'Autorité de gestion est assurée par le service de l'hydraulique de la wilaya de Saïda et les services des forêts chacun en ce qui le concerne (code de l'eau et code des forêts).

30. Référence :

REBHI B. (1999). Document sur les données naturelles du chott chergui

MOHAMEDI M. et CHABANI M. (1998). Thèse d'ingénieur d'état en hydraulique : « Alimentation en eau potable de la दौरa de Marhoum à partir du chott chergui.

MORSLI F, BOUYACHE et LECHKAB.T. (1998). Résultats préliminaires sur le comportement de différentes espèces de peupliers

Etude générale de l'impact de la région de Aïn Skhouna (1987): document élaboré par l'Institut National de la Recherche Scientifique.

MAIRE, R (1925). Etude sur la flore et la végétation du Sahara Central, Bull.Soc.Nat.Afr.Nord.
